

# COMMUNE DE CONCHIL-LE-TEMPLE

## ARRETE DU MAIRE

### RESTRICTION DE CIRCULATION

Nous, Maire de la Commune de CONCHIL-LE-TEMPLE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande de la société Véolia territoire Littoral Audomarois au TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY CEDEX d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable et des travaux en accotement.
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour la circulation routière lors de la réalisation de ces travaux,

### ARRETONS :

**ARTICLE 1** : La circulation routière subira des restrictions au niveau de la rue du Château Blanc à Conchil-le-Temple à partir du 9 avril 2025 pour une durée de 1 jour.

**ARTICLE 2** : Ces restrictions consisteront en :

- **Sens de circulation décroissants**
- **Circulation alternée manuellement**
- **Interdiction de stationner pour les véhicules légers et les poids lourds**

**ARTICLE 3** : La société VEOLIA sera chargée de l'application de ces restrictions de circulation et de la pose des panneaux routiers réglementaires pendant toute la durée des travaux.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera transmis à la Brigade de Gendarmerie de Merlimont, à la Maison Départementale Infrastructure du Montreuillois, au Centre de Secours des Pompiers de BERCK-SUR-MER, aux services Sécurité et Urgences du C.H.A.M, à la société VEOLIA, à l'Officier du Ministère Public, au service transport de la CA2BM et sera affiché dans la commune.

Conchil-le-Temple, le 1<sup>er</sup> avril 2025

Le Maire,

Daniel DUBOIS

